

Daoulas

Agriculture. Bastien Moysan fixé sur son sort le 18 juin



Bastien Moysan (au premier plan), entouré de son comité de soutien, attend la décision de la Safer, connue le 18 juin prochain.

La mobilisation se poursuit pour Bastien Moysan et son comité de soutien. Les terres de l'agriculteur en culture biologique ont récemment été vendues aux enchères. La Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, NDLR) décidera de leur avenir le 18 juin prochain, en faisant valoir ou non son droit de préemption.

« Si on m'enlève la pêche, à cause d'une eau de mauvaise qualité, puis les terres, je vais devenir chômeur », regrette Bastien Moysan. Ce paysan-pêcheur bio cultive les terres de l'exploitation familiale du Guerniec depuis 2004. Elles ont été vendues aux enchères en mai dernier pour une mise à prix fixée à 40 000 euros, avant un surenchérissement. Montant final de la vente : 100 000 euros. La Safer pourra choisir de faire valoir son droit de

préemption le 18 juin prochain. Il lui permet d'acheter prioritairement un bien agricole ou rural pour le revendre à un agriculteur de son choix.

Bastien Moysan encore dans l'expectative

« Si la préemption ne se fait pas, dès le 21 juin, les tracteurs arrivent dans les champs », se désole Bastien Moysan. « Sur 22 ha, quinze me sont enlevés, principalement des pâturages proches de l'exploitation ». Christophe Micheau, à la tête de la Safer du Finistère, précise que seuls deux des trois lots de terres sont pour l'instant concernés par cette procédure, dont il connaîtra lui aussi le résultat mardi prochain. En cas de préemption, la Safer devra désigner le nouveau propriétaire des terres. Bastien Moysan espère donc pouvoir les récupérer après un éventuel rachat par la Safer. Son objectif : créer un groupement foncier agricole. L'agriculteur pourrait alors exploiter ses terres en échange d'un loyer. Il peut déjà se targuer de plusieurs soutiens parmi lesquels la mairie de Daoulas, le Parc naturel régional d'Armorique et Richard Ferrand, président de l'Assemblée nationale.

40 000 signatures

Le comité de soutien (formé d'une

quinzaine de personnes) compte surtout sur l'engagement des citoyens pour appuyer sa démarche. « Notre pétition en ligne recueille aujourd'hui plus de 40 000 signatures », explique Pierrick Clément, chef d'entreprise dans l'agroalimentaire. « Si on n'y croyait pas, on ne l'encouragerait pas ».

Un autre membre du comité de soutien, Hervé La Prairie, agriculteur bio, reconnaît quant à lui « l'excellence de la Safer ». Un refus de préemption de la part de l'organisme irait selon lui à l'encontre des missions de l'institution, parmi lesquelles la protection de l'environnement. Les terres ont été rachetées par deux agriculteurs conventionnels alors qu'il faudrait « prendre en considération la loi, l'esprit de la loi et l'évolution de la société », s'exclame le notaire en retraite Jean-Louis Salou. La nécessité de privilégier une agriculture biologique constitue d'ailleurs le principal argument de Bastien Moysan. « Sur les salons, on voit de la diversité. Mais sur le terrain, on se demande où on va. Aujourd'hui, on veut m'empêcher de travailler ». Celui qui s'érige en « symbole » affirme en tout cas « ne pas vouloir mettre de l'huile sur le feu et sortir de cette histoire par le haut ».